



JPA
7 rue Galilée
75116 PARIS

EXPONENS
CONSEIL & EXPERTISE
20 rue Brunel
75017 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 Octobre 2018

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Société Anonyme au capital de 11 763 605,70 Euros
Siège social : 48 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 Octobre 2018

Aux actionnaires de la Société Française de Casinos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note F-10 « Faits caractéristiques de la période – Litige Groupe Partouche » de l'annexe des comptes consolidés concernant la provision comptabilisée dans le cadre d'un litige.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

1. Évaluation des goodwill

Risque identifié :

Au 31 octobre 2018, la valeur des goodwill s'élève à 20,8 M€ pour un total bilan de 38,0 M€. Ces goodwill correspondent aux écarts constatés entre le coût d'acquisition des titres des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation et la part de votre groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs relatifs à ces sociétés, tels que détaillés en note V de l'annexe aux comptes consolidés.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités et les hypothèses décrites dans les notes IV et V de l'annexe aux comptes consolidés conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, et la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation effectués par la direction sur les goodwill de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par votre société intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les flux de trésorerie futurs ;
- les taux d'actualisation (CMPC) et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux ;
- le renouvellement des DSP et des autorisations de jeux.

En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces goodwill.

Nous avons donc considéré que les goodwill constituaient un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par votre groupe dans le cadre des tests de dépréciation.

Nous avons obtenu les derniers plans stratégiques de la direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune des UGT. Sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - la détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes,
 - le renouvellement des DSP et des autorisations de jeux,
 - le taux de croissance à long terme de ces flux.
- Nous avons apprécié les taux d'actualisation retenus (CPMC) dans leurs différentes composantes.
- Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait entraîner la comptabilisation d'une dépréciation significative des goodwills.
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes IV et V de l'annexe aux comptes consolidés.

2. Reconnaissance du revenu

Risque identifié :

Le chiffre d'affaires a atteint, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, 24 489 K€ (contre 26 586 K€ en 2017). Il est constitué du produit brut des jeux, du chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe.

Comme indiqué dans la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés :

- Le produit brut des jeux (PBJ) correspond aux sommes mises moins les sommes redistribuées aux joueurs ;

- Le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'Etat fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assises sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs ;
- Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus (hôtellerie, restauration).

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et les risques associés à la manipulation des espèces et des jetons.

Notre réponse :

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne mis en place par le groupe dans chacune de ses exploitations ainsi que des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur les procédures d'inventaire physique des espèces (caisses), plaques et jetons mises en place dans chacune des exploitations contrôlées par le groupe, ainsi que sur les procédures de sécurité (contrôle aux entrées, dispositif de surveillance). Nous avons examiné les procédures mises en œuvre et évalué leur efficacité.

Nos contrôles de substance et ceux de nos confrères en charge des filiales relatifs au chiffre d'affaires ont notamment consisté à :

- assister aux inventaires physiques des caisses, plaques et jetons de certaines exploitations à la clôture de l'exercice,
- contrôler les rapprochements bancaires et les états d'inventaires de caisse, plaques et jetons,
- vérifier la concordance avec les comptes des réponses aux circularisations bancaires.

3. Respect du plan de continuation / continuité d'exploitation

Risque identifié :

Les dettes du groupe comportent notamment 2 867 K€ et 1 343 K€ de dettes actualisées respectivement de votre société et de la société CECPAS-Casino de Collioure faisant l'objet de plans de continuation tels que mentionnés dans les notes « V Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat - Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation » et « Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat - Passif échelonné de la CECPAS Casino de Collioure ».

Ces plans de continuation font l'objet d'échéances progressives. Le montant à rembourser en 2018 au titre de ces plans s'élève à 1 816 K€ pour votre société et 94 K€ pour CECPAS Casino de Collioure.

Nous avons considéré que l'application de la convention de continuité d'exploitation constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et en particulier sur l'évaluation des actifs.

Notre réponse :

Nos travaux sur l'application de la convention de continuité d'exploitation ont consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de chaque société et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de la direction du groupe ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- obtenir une confirmation écrite de la direction sur la fiabilité de ces prévisions.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes :

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Française de Casinos par votre assemblée générale du 6 Juin 2018 pour JPA et du 29 Janvier 2001 pour Exponens Conseil & Expertise.

Au 31 Octobre 2018, Exponens Conseil & Expertise était dans la 18^{ème} année de sa mission sans interruption et JPA dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.


Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 10 mai 2019

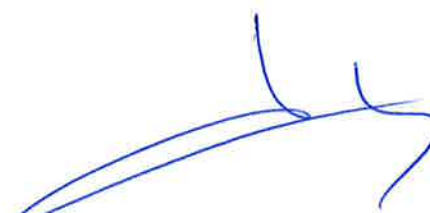
Les Commissaires aux comptes

JPA

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE



Jacques POTDEVIN



Nathalie LUTZ

A. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2018	Au 31.10.2017	Notes
Goodwill	20 824	21 093	1
Immobilisations incorporelles	124	153	3
Immobilisations corporelles	9 584	10 602	4
Participations entreprises associées	-	-	
Actifs financiers non courants	147	221	5
Impôts différés	140	182	12
Actifs non courants	30 819	32 251	
Stocks et en-cours	158	155	6
Clients	435	174	7
Autres actifs courants	1 581	1 714	7
Actifs d'impôt exigible	1 120	810	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	897	2 067	9
Actifs courants	4 192	4 920	
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	3 032	1 198	
Total de l'actif	38 043	38 369	

Passif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2018	Au 31.10.2017	Notes
Capital	11 764	11 764	8
Réserves consolidées	7 901	6 808	
Résultat net part du Groupe	(1 160)	1 017	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	18 505	19 589	
Participations ne donnant pas le contrôle	(52)	75	
Capitaux propres	18 453	19 663	
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	36	9
Emprunts et dettes financières divers	10	1 320	9
Passifs échelonnés non-courant	2 358	4 020	9
Autres passifs non courants	1 761	2 274	10
Provisions non courantes	1 986	846	11
Impôts différés	-	-	12
Passifs non courants	6 115	8 497	
Emprunts auprès des établissements de crédit	152	179	9
Emprunts et dettes financières divers	2 931	682	9
Passifs échelonnés courant	1 853	1 455	9
Fournisseurs	2 171	2 103	13
Dettes fiscales et sociales	2 889	3 422	14
Autres passifs courants	1 539	2 301	15
Provisions courantes	205	68	11
Passifs d'impôt exigible	-	-	
Passifs courants	11 740	10 209	
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	1 735	-	
Total du passif et des Capitaux Propres	38 043	38 369	

B. ETAT DU RESULTAT NET

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2018	Au 31.10.2017	Notes
Chiffre d'affaires	24 489	26 586	
Prélèvements	(8 651)	(9 032)	
Chiffre d'affaires net de prélèvements	15 838	17 555	
Autres produits de l'activité	31	38	
Produits des activités ordinaires	15 869	17 593	
Achats consommés	(944)	(1 034)	
Charges externes	(4 670)	(5 804)	
Charges de personnel	(6 755)	(7 462)	21
Impôts et taxes	(637)	(705)	
Dotation nette aux amortissements	(1 649)	(1 792)	
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur actifs financiers			
Sur actifs courants	(150)	(3)	
Provisions nettes des reprises	51	26	
Autres produits opérationnels	130	31	
Autres charges opérationnelles	(515)	(199)	
Résultat opérationnel courant	729	653	
Autres produits opérationnels non courants	293	647	17
Autres charges opérationnelles non courantes	(1 750)	(395)	17
Résultat opérationnel	(728)	904	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	
Coût de l'endettement financier brut	(66)	(25)	9
Coût de l'endettement financier net	(66)	(25)	
Autres produits financiers	8	671	
Autres charges financières	(241)	(942)	
Résultat avant impôt	(1 027)	609	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	42	43	18
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(192)	278	II (6 & 7)
Résultat net de la période	(1 177)	929	
Résultat net de la période attribuable aux			
- propriétaires de la société	(1 160)	1 017	
- participations ne donnant pas le contrôle	(18)	(88)	
Résultat net par action (part du Groupe)	(0,23) €	0,20 €	19
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	(0,23) €	0,20 €	

B2. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2018	Au 31.10.2017
Résultat net de la période	(1 177)	929
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	20	3
Autres éléments	-	-
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la société	(1 157)	932
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(18)	(88)
Résultat global de la période	(1 139)	1 020

C. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2018	Au 31.10.2017	Notes
Résultat net des activités poursuivies	(1 177)	929	
Quote-part des entreprises en équivalence	-	(278)	
Charges d'intérêts	66	20	
Produits d'intérêts	(16)	(15)	
Impôt sur les sociétés	(286)	(341)	
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	3 137	1 760	3
Autres (produits) et charges calculés	255	283	
(Plus-values), moins-values de cession	34	122	
Capacité d'autofinancement	2 012	2 480	
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	(11)	(7)	6
Clients	(263)	569	7
Fournisseurs	522	997	13
Variation des autres actifs et passifs	46	(381)	
Impôt (payé) ou remboursé	-	-	
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	2 305	3 658	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 274)	(2 542)	3
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(2)	(1)	5
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	-	-	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	256	67	
Cessions d'immobilisations financières	17	-	5
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs	-	-	
Variation de trésorerie due aux mouvements de périmètre	(162)	-	
Intérêts reçus	16	15	
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	-	(1 427)	3
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(2 149)	(3 888)	
Dividendes mis en paiement			
Autres variations (comptes courants d'associés)	464	1 646	
Souscription d'emprunts			
Remboursement d'emprunts	(36)	(47)	9
Remboursement Passifs SFC & Collioure	(1 500)	(1 282)	9
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	-	-	
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	(163)	(87)	9
Intérêts payés	(66)	(20)	
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(1 300)	211	
Variation de trésorerie	(1 144)	(20)	
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	1 906	1 926	
Trésorerie nette à la clôture de la période	763	1 906	

D. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31.10.2016 Normes IFRS	14 004	546	4 021	18 571	101	18 672
Affectation du résultat		(750)	750			
Résultat de l'exercice		1 017		1 017	(88)	929
Distribution de dividendes						
Autres variations	(2 240)		2 240			
Variation de périmètre			1	1	61	62
Au 31.10.2017 Normes IFRS	11 764	1 017	6 808	19 589	74	19 663
Affectation du résultat		(1 017)	1 017			
Résultat de l'exercice		(1 160)		(1 160)	(18)	(1 177)
Distribution de dividendes						
Autres variations			19	19		19
Variation de périmètre			46	46	(98)	(52)
Virement de poste à poste			10	10	(10)	
Au 31.10.2018 Normes IFRS	11 764	(1 160)	7 900	18 505	(52)	18 453

E. INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8, l'information sectorielle intégrée aux états financiers reflète la réalité opérationnelle du Groupe sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance.

L'activité de la Société Franco-Belge de Casinos et ses filiales ainsi que celle du casino de Chamonix-Mont-Blanc, historiquement intégrées à 100% dans le reporting opérationnel du Groupe n'est pas inclus dans la présentation ci-dessous, ces activités étant en cours de cession (cf : Faits caractéristiques de la période)

INFORMATIONS SECTORIELLES	GRUPE SFC	CASINO DE GRUISSAN	CASINO DE CHATEL- GUYON	CASINO DE PORT LA NOUVELLE	CASINO DE COLLIOURE	CASINO DE CAPVERN	STRUCTURE	INTRA- GRUPE
Chiffre d'affaires brut	24 489	9 044	6 328	2 246	2 491	4 095	753	(466)
Prélèvements	(8 651)	(3 684)	(2 518)	(431)	(730)	(1 288)	0	0
Chiffre d'affaires	15 838	5 360	3 810	1 815	1 760	2 806	753	(466)
Autres produits opérationnels	31	20	0	2	8	0	0	0
Produits des activités ordinaires	15 869	5 380	3 810	1 818	1 768	2 806	753	(466)
Achats consommés	(944)	(205)	(194)	(255)	(103)	(187)	0	0
Charges externes	(4 670)	(1 177)	(889)	(424)	(528)	(1 198)	(920)	466
Charges de personnel	(6 755)	(2 077)	(1 138)	(921)	(669)	(1 043)	(908)	0
Impôts et taxes	(637)	(248)	(141)	(72)	(60)	(105)	(12)	0
Dotations netes aux amortissements	(1 649)	(364)	(441)	(196)	(271)	(351)	(26)	0
Dépréciations nettes des reprises :	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur actifs financiers	(150)	0	0	0	0	0	(150)	0
Sur actifs courants	51	17	1	0	0	21	12	0
Provisions nettes des reprises	130	60	(11)	6	4	71	0	0
Autres produits et charges opérationnels	(515)	(121)	(102)	(36)	(88)	(153)	(16)	0
Résultat opérationnel courant	729	1 265	894	(80)	54	(138)	(1 266)	0
EBITDA	2 348	1 552	1 346	110	321	121	(1 102)	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	(1 457)	(28)	(1 387)	0	7	(66)	17	0
Résultat opérationnel	(728)	1 237	(493)	(80)	60	(204)	(1 249)	0
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0	18	(18)
Coût de l'endettement financier brut	(66)	(0)	0	(11)	0	(18)	(54)	18
Coût de l'endettement financier net	(66)	(0)	0	(11)	0	(18)	(36)	0
Autres produits et charges financiers	(233)	2	(1)	(0)	(78)	(0)	(155)	0
Résultat avant impôt	(1 027)	1 239	(494)	(92)	(18)	(222)	(1 441)	0
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	42	(377)	28	1	1	5	383	0
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de	(192)	0	0	0	0	0	(192)	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 177)	862	(466)	(90)	(17)	(218)	(1 249)	0

F. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

Préambule sur la présentation des comptes

En date du 14 mai 2018, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS a réceptionné un courrier envoyé par la Société FRAMELIRIS, actionnaire de référence. La société FRAMELIRIS fait état de difficultés financières importantes et sollicite le remboursement de ses comptes courants à hauteur de 2.7 M€.

Cette requête d'un actionnaire de référence a motivé la tenue d'un Conseil d'Administration qui s'est déroulé le mercredi 23 mai 2018.

À l'occasion de ce conseil Monsieur François GONTIER a proposé que la Société FOCH INVESTISSEMENTS se porte acquéreuse des comptes courants de la société FRAMELIRIS et qu'elle participe au désendettement partiel de l'entreprise en incorporant concomitamment la totalité de ses comptes courants au capital de SFC lors de l'augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription projetée sous réserve pour SFC d'obtenir le visa de l'AMF sur cette opération de recapitalisation.

Monsieur François GONTIER a précisé de plus, qu'il a réussi à obtenir l'accord de la société VERNEUIL FINANCE qui réalisera une opération identique d'incorporation au capital de SFC de ses comptes courants à hauteur de 813 K€.

Monsieur Maurice BIR, Administrateur de notre Société et actionnaire, a indiqué qu'il fera de même (139 K€).

Au terme d'un courrier du 2 novembre 2018, la Société FRAMELIRIS constate que la Société FOCH INVESTISSEMENTS n'a pas obtenu de dérogation à l'obligation de lancer une Offre Public d'Achat auprès de l'AMF et que la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS n'a pas obtenu de visa sur la note d'opération relative à l'augmentation de capital permettant l'incorporation au capital des créances rachetées. De ce constat, la Société FRAMELIRIS renonce à céder ses comptes courants à la Société FOCH INVESTISSEMENTS et à sa demande de remboursement immédiat à la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

I. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

Société Française de Casinos (SFC) est une société anonyme dont le siège social est sis 48, avenue Victor Hugo – 75116 Paris – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris, Eurolist compartiment C.

SFC est la société mère d'un groupe français spécialisé dans l'exploitation de casinos ainsi que les activités d'hôtellerie et de restaurants qui s'y rapportent (ci-après «SFC» ou «le Groupe»).

Les états financiers reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales.

En date du 27 mars 2019, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés annuel de SFC et en a autorisé la publication.

II. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

1) Renouvellement de la DSP et de l'autorisation de jeux sur le casino de Collioure

Suite à un appel d'offre du 14 septembre 2017, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du casino de Collioure, la Commune de Collioure a retenu la candidature de la CECPAS Casino de Collioure déposée le 29 septembre 2017.

Au terme de la présentation du cahier des charges en date du 5 février 2018, la Mairie s'est dite satisfaite de la proposition et des efforts consentis par la CECPAS Casino de Collioure.

Une nouvelle Délégation de Service Public a été signée le 27 février 2018 pour une durée de 5 années soit jusqu'au 5 mai 2023.

En date du 18 avril 2018, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée jusqu'au 5 mai 2020.

2) Paiement de la 2^{ème} échéance du plan d'apurement du casino de Collioure

En date du 31 mai 2018, la société CECPAS Casino de Collioure a honoré la 2^{ème} échéance de son plan d'apurement d'un montant de 47 K€.

3) Transfert du siège social

En date du 27 juin 2018, le Conseil d'Administration de la Société Française de Casinos a décidé de transférer le siège social de la société au 48, avenue Victor Hugo à Paris 16^{ème}.

4) Paiement de la 7^{ème} échéance du plan de continuation de Société Française de Casinos

En date du 20 juillet 2018, la Société Française de Casinos a honoré la 7^{ème} échéance de son plan de continuation d'un montant de 1.453 K€.

5) Dossier d'ouverture du casino de Lamalou-les-Bains

En date du 25 octobre 2017, la candidature de Société Française de Casinos a été retenue dans le cadre de la consultation de Délégation de Service Public concernant le casino de Lamalou-les-Bains.

Dans le cadre de la procédure habituelle, la Société Française de Casinos a diligenté une enquête d'impact économique. Le dossier a été déposé en Préfecture ; ce qui a déclenché l'enquête publique dont les conclusions ont été rendues avec un avis favorable en Mai 2018.

Un décret du 10 Juillet 2017, relatif à la sécurité intérieure, portant sur le blanchiment des fonds, nous a obligé à constituer un dossier préalable au dépôt de dossier de demande d'autorisation de jeux. Ce texte est applicable depuis le 1er janvier 2018, le dossier a été constitué.

Le Service Central des Courses et Jeux dispose de quatre mois pour se prononcer.

Les services de la préfecture de l'Hérault, par le biais du service de la légalité, ont demandé des informations complémentaires à la Mairie de Lamalou-les-Bains, les réponses ont été apportées par la D.G.S. de la ville.

La demande est au ministère, elle devrait être examinée avant l'été 2019.

6) Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc

En date du 14 septembre 2018, la Société Française de Casinos a signé un projet de cession en vue de sa participation de 100% qu'elle détient dans le capital de la Société du Casino de Chamonix-Mont-Blanc pour l'euro symbolique. Le Ministère de l'Intérieur a 4 mois pour entériner le changement d'actionnariat.

Au 31 octobre 2018 et en application d'IFRS 5, cette activité est reclassée en « activité en cours de cession » dans le compte de résultat consolidé et détaillée ci-après :

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2018
Actifs non courants	1 604
Dont écart d'acquisition	270
Dont immobilisations corporelles et incorporelles	1 259
Actif courant	230
Dont immobilisations corporelles et incorporelles	162
Passifs non courants	139
Passifs courants	1 596
Dont dettes fournisseurs	317
Dont dettes fiscales et sociales	457
Dont autres passifs courants	820

	31.10.2018
Chiffre d'affaires brut	2 540
Prélèvements	(800)
Chiffre d'affaires net de prélèvements	1 740
Achats consommés	(31)
Charges externes	(680)
Charges de personnel	(1 027)
Impôts	(109)
Dotation nette aux amortissements et provisions	(38)
Autres charges (transfert de charges)	3
Résultat opérationnel courant	(141)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(44)
Résultat opérationnel	(185)

Résultat financier	8
Produit d'impôt (impôt) sur les sociétés	(15)
Dépréciation pour maintien à la juste valeur	-
Résultat net	(192)

7) Cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos

En date du 23 octobre 2018, la Société Française de Casinos a signé une convention de cession d'actions concernant sa participation de 49% qu'elle détient dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos ainsi que sa participation de 1% dans la SCI SFBC avec le Groupe Belge Ardent Casino International. Un dossier complet a été déposé courant février 2019, le Ministère de l'Intérieur a 4 mois pour entériner le changement d'actionnariat, seule condition à lever pour la libération des fonds.

Au 31 octobre 2018 et en application d'IFRS 5, cette activité est classée en « activité en cours de cession » dans le compte de résultat consolidé.

8) Abandon de l'ouverture du casino de Bagnères-de-Luchon

Au regard de l'antériorité du projet de réouverture du casino de Bagnères-de-Luchon, le Conseil d'Administration de la Société Française de Casinos s'est réuni en date du 12 février 2019. Devant la complexité du dossier et des surcouts du projet non pris en compte en 2015, le Conseil d'Administration a jugé le projet trop risqué et pouvant mettre en péril l'ensemble de la structure financière du Groupe et ses filiales. Il s'est donc prononcé sur l'abandon pur et simple de ce projet. Les autorités compétentes ont été prévenues de cette décision.

9) Société Française de Casinos rachète 17 453 actions SEMCG à FRAMELIRIS

En date du 12 avril 2018, Société Française de Casinos a racheté les 17 453 actions de la Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG à la SNC Frameliris. Ce rachat a été autorisé au préalable par le Conseil d'Administration du 19 mars 2018.

Au 31/10/2018, Société Française de Casinos détient 94% de la SEMCG.

10) Litige Groupe Partouche

La société Groupe PARTOUCHE a mis en jeu la garantie hypothécaire qui lui avait été consentie sur les murs du Casino de Châtel-Guyon.

Aux termes de leurs dernières écritures, signifiées le 12 novembre 2018, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS conteste la validité de la prorogation du commandement et demande l'annulation de la procédure de saisie immobilière. Elle demande également que CHATELCASINO soit autorisée à procéder à la vente amiable du bien saisi au prix minimum de 2M€ et conteste la demande de Groupe PARTOUCHE qui demande à ce que sa créance soit fixée à la somme de 2.8M€ dont 1.6M€ au titre d'intérêts à 6% arrêtés au 30/09/2018.

Par prudence, une provision d'un montant de 1,4M€ a été constatée dans les comptes consolidés du 31 octobre 2018.

En date du 15 mars 2019, à la requête de la société Groupe Partouche, il a été signifié le jugement d'orientation vente forcée selon audience du 7 mars 2019. Ce jugement fixe la créance de la SA Groupe Partouche à 2.8 M€ outre les

intérêts postérieurs au 30 septembre 2018 et ordonne la vente forcée en un lot unique du bien immobilier objet de la saisie.

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a fait appel de cette décision.

III. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	RCS	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	
				31.10.2018	31.10.2017
Société Française de casinos	Jeux	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Casino de Gruissan	Casinos	Gruissan	305 322 042	100,00%	100,00%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Cecpas Casino de Collioure	Casinos	Collioure	382 014 645	100,00%	100,00%
Casino de Chamonix Mont-Blanc	Casinos	Chamonix Mont-Blanc	387 565 823	100,00%	100,00%
Casino de Bagnères-de-Luchon	Casinos	Paris	820 966 455	100,00%	100,00%
Casino de Lamalou-les-Bains	Casinos	Paris	840 869 697	100,00%	NI
Société Franco-Belge de Casinos	Casinos	Paris	818 055 428	49,00%	49,00%
SCI Foncière SFBC	Casinos	Paris	822 760 237	49,00%	49,00%
Casino de Port-Leucate	Casinos	Port-Leucate	433 635 489	49,00%	49,00%
Casino de Briançon	Casinos	Briançon	428 922 074	49,00%	49,00%
Casino de Carnac	Casinos	Carnac	423 872 340	49,00%	49,00%
Société Parisienne de Jeux et Divertissements	Casinos	Paris	835 244 757	100,00%	NI
200% Poker	Autres	Paris	522 208 933	68,46%	68,46%
Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 380	94,00%	48,95%
Casino de Capvern	Casinos	Capvern	382 051 415	94,00%	48,95%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 364	94,00%	48,95%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Autres	Paris	347 497 844	100,00%	100,00%

L'activité de la Société Franco-Belge de Casinos et ses filiales, les casinos de Port-Leucate, de Briançon, de Carnac et la SCI SFBC ainsi que l'activité du casino de Chamonix ont été reclassées en « activités en cours de cession ».

Les autres sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

IV. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

RÉFÉRENTIEL

Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2018 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 octobre 2018. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Base de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

Le Groupe SFC a appliqué dans les états financiers clos au 31 octobre 2018 les normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} novembre 2017.

Normes, amendements et interprétations obligatoires au 1er novembre 2017 :

- ✓ les amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- ✓ les amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » ;

L'application de ces normes n'a pas d'incidence sur le résultat et la situation financière du Groupe au 31 octobre 2018.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2017 :

- ✓ les amendements à IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement » ;
- ✓ les amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- ✓ les amendements à IFRS 4 : application d'IFRS 9 « Instruments financiers » avec IFRS 4 « Contrats d'assurance » ;
- ✓ l'IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- ✓ les amendements à IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » ;
- ✓ l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et ses amendements ;
- ✓ l'IFRS 16 « Contrats de location » ;

L'impact de l'application de la norme IFRS 15 et IFRS 16 est en cours d'analyse.

Le Groupe prévoit que leur application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe SFC.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes.

Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées. Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- la valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et des écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation (note 5 ci-après et note 2 dans la section « V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT ») ;

- la valorisation des passifs financiers et notamment les passifs étalés dans le cadre de plan (note 17 ci-après et note 9 dans la section « V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT »).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois et réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

Société	Commune	Jeux exploités	Activités autres liées au contrat	Date de fin de contrat	Date de renouvellement de l'autorisation des jeux
Casino de Gruissan	Gruissan	124 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	29.02.2032	28.02.2021
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	50 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2022
Châtel casino	Châtel-Guyon	75 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31.10.2021	31.10.2020
Casino de Collioure	Collioure	75 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	05.05.2023	05.05.2023
Casino de Capvern	Capvern	75 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	21.12.2021	30.06.2019

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1) Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er novembre 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, SFC a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode d'un goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et SFC comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Cette option s'applique transaction par transaction.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

L'analyse des goodwill est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont constatées si le groupe n'acquiert pas 100% d'une société sur la base de la juste valeur nette des actifs et passifs acquis.

3) Date de clôture

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clôt le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

4) Goodwill

Les goodwill sont évalués à leur coût (cf. note 2 – Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Tests de dépréciation" ci-après.

5) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les goodwill et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu 5 UGT pour ses tests de dépréciation :

- Casino de Gruissan
- Casino de Châtel-Guyon
- Casino de Port la Nouvelle
- Casino de Collioure
- Casino de Capvern

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette dépréciation est imputée en priorité sur les goodwill.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la plus élevée de leur juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de leur valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés après impôt, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital après impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la

valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

6) Immobilisations

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût.

● Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans.

● Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
 - Gros œuvre et structure : Linéaire sur 20 à 50 ans
 - Aménagements : Linéaire sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : Linéaire sur 2 à 10 ans
- Machines de jeux : Linéaire sur 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 1 à 10 ans

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable car celle-ci est non significative.

7) Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

● Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont des actifs disponibles à la vente, comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

● Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par le groupe SFC qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste «clients et autres débiteurs» et au passif dans le poste «passifs financiers courants».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré,
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.

Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.

Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

8) Stocks

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

9) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprennent les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

10) Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de SFC), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SFC. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

11) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés est immédiatement comptabilisé en autres éléments du résultat global.

12) Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- provision pour jackpot progressif

13) Subventions

Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique. Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

14) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

15) Actifs et passifs courants et non courants

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

16) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles. En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

17) Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au coût amorti.

Les instruments composés sont quant à eux analysés par composantes.

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément dans les dettes et les capitaux propres,
- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et un dérivé qui n'est pas un instrument de capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément comme une composante dette, d'une part, et un dérivé, d'autre part.

18) Revenus

Les revenus sont constitués par le produit brut des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

19) Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

20) Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels et les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

21) Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

22) Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

23) Informations sectorielles

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités de SFC ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (la Direction Générale) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Cette information sectorielle est donc présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Elle est organisée selon les secteurs suivants : casinos et holding. Toutefois, et afin de refléter la réalité opérationnelle du Groupe, les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint sont intégrées à 100% comme dans le reporting opérationnel du Groupe, sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance.

V. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Goodwill

	31.10.2018	31.10.2017
Valeur d'acquisition à l'ouverture	21 093	21 099
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-
Augmentation	-	-
Diminution	-	(6)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	(270)	-
Valeur d'acquisition à la clôture	20 824	21 093
Dont :		
Casino de Gruissan	11 214	11 214
Casino de Châtel-Guyon	7 869	7 869
Casino de Collioure	567	567
Casino de Port la Nouvelle	596	596
Casino de Capvern	578	578
Casino de Chamonix	-	270
	20 824	21 093

Conformément à IAS 36, le Groupe a effectué un test de perte de valeur du goodwill à la clôture de l'exercice 2017-2018 (cf note 2), et compte tenu des résultats du test de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice.

2) Tests de perte de valeur

Méthode d'élaboration et hypothèses sous-tendant les tests d'impairment à la clôture

Les UGT retenues correspondent aux casinos exploités par le Groupe SFC.

Le test de dépréciation de ces goodwill est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les plans d'affaires à cinq ans, établis par la Direction de chaque UGT et validés par la Direction du groupe ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode de l'actualisation des flux futurs (EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements) ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weight Average Cost of Capital : WACC »), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur les marchés dans lesquels évolue l'UGT testée.
- renouvellement des DSP et des autorisations de jeux dans le temps aux conditions actuelles. (Cette hypothèse est basée sur l'historique de renouvellement dans le secteur)

Les paramètres de calcul du WACC retenus par SFC ont été déterminés comme suit :

- taux sans risque : rendement des obligations d'État françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 31 octobre 2018 majoré d'une prime de marché action ;
- « bêta » endettés des sociétés comparables : « bêta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « bêta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- « spread » de crédit : spread des emprunts privés ;
- taux d'impôt : taux d'imposition des sociétés en France.

Les hypothèses structurantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2017-2018	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Capvern
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2019/2023	2019/2023	2019/2023	2019/2023	2019/2023
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2017-2018	9 044 K€	6 328 K€	2 246 K€	2 491 K€	4 095 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2023)	33,9%	43,3%	20,3%	28,3%	26,2%

Les plans d'affaires des participations ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction des incidences de la situation économique actuelle. Ils tiennent compte notamment d'une rationalisation des coûts relatifs à chaque exploitation ainsi que d'une croissance mesurée du chiffre d'affaires.

Pour rappel, les hypothèses structurantes 2016-2017 étaient les suivantes :

2016-2017	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix	Capvern
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2018/2022	2018/2022	2018/2022	2018/2022	2018/2022	2018/2022
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2016-2017	9 075 K€	5 885 K€	2 305 K€	2 557 K€	3 030 K€	3 462 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2022)	32,4%	41,6%	21,9%	26,8%	19,3%	32,5%

Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF)

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Evolution du taux d'actualisation / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Capvern
8,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
8,30%	X	X	X	X	X
7,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

- Test de sensibilité sur l'évolution de la rentabilité :

Evolution de la rentabilité / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Capvern
+1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
X	X	X	X	X	X
-1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

Variation de l'hypothèse clé qui ramènerait la valeur d'utilité de chaque unité à sa valeur comptable :

- Gruissan : baisse de la rentabilité attendue en 2023 de 10,5 points ;
- Châtelcasino : baisse de la rentabilité attendue en 2023 de 21,4 points ;
- Port-La-Nouvelle : baisse de la rentabilité attendue en 2023 de 5,9 points ;
- Collioure : baisse de la rentabilité attendue en 2023 de 2 points ;
- Capvern : baisse de la rentabilité attendue en 2023 supérieure à 23,1 points.

3) Immobilisations incorporelles

	31.10.2018	31.10.2017
Valeur brute à l'ouverture	295	377
Acquisitions	5	34
Diminutions	-	(116)
Variation de périmètre	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	81	-
Valeur brute à la clôture	381	295
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	142	239
Dotations de l'exercice	11	17
Reprise de l'exercice	-	(114)
Variation de périmètre	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	103	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	256	142
Valeur nette	124	153
Dont :		
Autres	2	-
Casinos	122	153
	124	153

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2017	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Transfert vers des actifs à céder	31.10.2018
Autres immobilisations incorporelles	295	5			81	381
Valeurs brutes	295	5	-	-	81	381
Autres immobilisations incorporelles	142	11			103	256
Amort. et pertes de valeurs *	142	11	-	-	103	256
Valeurs nettes	153	(6)	-	-	(22)	124
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2016/2017 s'analysent ainsi :

	31.10.2016	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2017
Autres immobilisations incorporelles	377	34	(116)			295
Valeurs brutes	377	34	(116)	-	-	295
Autres immobilisations incorporelles	239	17	(116)			142
Amort. et pertes de valeurs *	239	17	(116)	-	-	142
Valeurs nettes	138	16	-	-	-	153
(*) Dont pertes de valeur	-					-

4) Immobilisations corporelles

	31.10.2018	31.10.2017
Valeur brute à l'ouverture	19 455	21 495
Acquisitions	2 215	2 509
Diminutions	(895)	(4 549)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	(254)	-
Valeur brute à la clôture	20 521	19 455
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	8 853	11 440
Dotation de l'exercice	1 707	1 775
Reprise de l'exercice	(606)	(4 361)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	983	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	10 938	8 853
Valeur nette	9 584	10 602
Dont :		
Autres	251	83
Casinos	9 333	10 519
	9 584	10 602

Les investissements ont représenté dans les casinos de Gruissan 480 K€, Port-la-Nouvelle 208 K€, Châtel-Guyon 372 K€, Collioure 217 K€ et Capvern 406 K€.

Le groupe a investi 1 842 K€ pour l'acquisition de nouvelles machines à sous ou de nouveaux kits et 149 K€ pour l'agencement et la rénovation de ces exploitations.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2017	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Transfert vers des actifs à céder	31.10.2018
Terrains	(129)					(129)
Constructions	4 126	9			(4)	4 131
Installations techniques	9 759	1 893	(797)	19	(179)	10 696
Autres immobilisations corporelles	5 510	149	(98)	23	98	5 682
Immobilisations en cours	189	163		(42)	(169)	142
Valeurs brutes	19 455	2 215	(895)	0	(254)	20 521
Terrains	(176)					(176)
Constructions	2 463	273			3	2 740
Installations techniques	3 462	912	(528)		843	4 689
Autres immobilisations corporelles	3 105	521	(78)		136	3 685
Immobilisations en cours	-					0
Amort. et pertes de valeurs *	8 853	1 707	(606)	-	983	10 938
Valeurs nettes	10 602	507	(289)	-	(1 236)	9 584
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2016/2017 s'analysent ainsi :

	31.10.2016	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2017
Terrains	47	1	(176)			(129)
Constructions	4 372	9	(256)			4 126
Installations techniques	11 014	1 701	(2 956)			9 759
Autres immobilisations corporelles	6 062	609	(1 160)			5 510
Immobilisations en cours	-	189				189
Valeurs brutes	21 495	2 509	(4 549)	-	-	19 455
Terrains	-		(176)			(176)
Constructions	2 365	334	(236)			2 463
Installations techniques	5 315	971	(2 825)			3 462
Autres immobilisations corporelles	3 760	469	(1 124)			3 105
Immobilisations en cours	-					-
Amort. et pertes de valeurs *	11 440	1 775	(4 361)	-	-	8 853
Valeurs nettes	10 055	734	(187)	-	-	10 602
(*) Dont pertes de valeur	-					-

5) Autres actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute	-	1	86	146	233
Cumul des pertes de valeur	-	-	(12)	-	(12)
Valeur nette au 31.10.2017	-	1	74	146	221
Investissements			1	1	2
Cessions, remboursements				(18)	(18)
Variation de périmètre				(60)	(60)
Augmentation (diminution) provenant des pertes de valeur			2		2
Valeur brute	-	1	87	69	157
Cumul des pertes de valeur	-	-	(10)	-	(10)
Valeur nette au 31.10.2018	-	1	77	69	147

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction ainsi que les autres actifs financiers (dépôts de garantie).

6) Stocks et en-cours

	31.10.2018		31.10.2017	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	142	142	142	142
Stocks de marchandises	16	16	13	13
Total	158	158	155	155

7) Clients et autres actifs courants

	31.10.2018	31.10.2017
Créances clients et comptes rattachés	567	313
Créances sur l'État (sauf impôt sur les sociétés)	676	843
Créances sur le personnel	6	42
Créances auprès des organismes sociaux	1	3
Autres créances diverses	770	706
Charges constatées d'avance	136	178
Valeur brute	2 156	2 085
Dépréciation des créances clients	(132)	(139)
Dépréciation des créances diverses	(7)	(59)
Valeur nette	2 016	1 887

Les créances clients et autres actifs courants ne portent pas intérêt.

8) Capitaux propres

		% du Capital	% des Droits de vote
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Finance	994 065	19,52%	19,52%
Viktoria Invest	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	101 106	1,99%	1,99%
Public	323 619	6,36%	6,36%
Au 31.10.2017	5 092 470 actions	100,00%	100,00%
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Finance	994 065	19,52%	19,52%
Viktoria Invest	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	101 106	1,99%	1,99%
Public	323 619	6,36%	6,36%
Au 31.10.2018	5 092 470 actions	100,00%	100,00%

- **Autorisations accordées**

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 juin 2018, le conseil d'administration dispose du pouvoir :

i) d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

ii) dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.

iii) d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

9) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, des Passifs actualisés de la Société Française de Casinos et du casino de Collioure dans le cadre de leurs Plans de Continuation respectifs, augmentées des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan.

	31.10.2018	31.10.2017
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	-	36
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	10	1 322
Passifs échelonnés non courant Société Française de Casinos	1 105	2 752
Passifs échelonnés non courant CECPAS Casino de Collioure	1 253	1 267
	I 2 368	5 377
<i>Dont : Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	1 434	4 424
<i>Échéances à plus de cinq ans</i>	934	953
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	17	17
Intérêts courus sur emprunts	-	-
Banques créditrices	135	161
Passifs échelonnés courant Société Française de Casinos	1 762	1 409
Passifs échelonnés courant CECPAS Casino de Collioure	91	45
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	2 931	683
	II 4 936	2 315
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Disponibilités	897	2 067
	III 897	2 067
Endettement financier net (I + II - III)	6 407	5 624

La désactualisation du passif de la société SFC a représenté 158 K€ et celle de Collioure de 78 K€.

La créance de compte courant de la société FRAMELIRIS a été classée sous la rubrique « Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an » pour un total de 2,4 M€.

- Emprunts auprès des établissements de crédit

	31.10.2018	31.10.2017
Un crédit consenti par la Société Générale le 23.04.2014 à la Société du Casino de Capvern. D'un montant initial de 150 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 2,75% et est remboursable en 55 mensualités constantes de 2 905,88 € du 16.10.2014 au 16.04.2019.	17	51
Un crédit consenti par la CGI, Compagnie Générale de Location d'Équipement le 07.11.2013 à la Société du Casino de Capvern. D'un montant initial de 50 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 7,584% et est remboursable en 48 mensualités constantes de 1 232,42 € du 10.12.2013 au 10.11.2017.	-	3
Total courant et non courant	17	54

- Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an

	31.10.2018	31.10.2017
Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées :		
Frameliris	2 411	336
Monsieur Maurice BIR	241	-
Madame Iris BIZIEN	223	-
Société Franco-Belge de Casinos	-	296
	2 875	632
Divers	56	51
Total	2 931	683

Passif échelonné de Société Française de Casinos

Il est rappelé du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe et en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, il a été retenu par prudence un taux d'actualisation de 4.30% qui fait référence au taux de rémunération des obligations privées de 1ère catégorie (AA) au 31 12 2011.

Également, qu'en date du 9 mars 2017, le Tribunal de Commerce de Paris a émis un avis favorable à la demande de modification du Plan de Continuation déposée le 3 novembre 2016 par la Société Française de Casinos. Cette modification a consisté à l'ajout d'une année supplémentaire soit un plan sur 9 ans (initialement sur 8 ans) ainsi qu'une modification des échéances restantes dues. Voir point 2 des comptes consolidés au 31 octobre 2017.

L'ensemble des postes regroupés sous la rubrique « Passif de Société Française de Casinos » dans le cadre du Plan de Continuation de la Société Française de Casinos se décompose ainsi :

- Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation

	31.10.2018	
	07/2019	07/2020
Passif de la Société Française de Casinos		
Dettes fiscales et sociales	3	2
Dettes fournisseurs	170	101
Dette Partouche	890	534
Dette obligataire	552	331
Autres dettes	201	120
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation avant actualisation	1 816	1 089
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(54)	(76)
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation après actualisation	1 762	1 013
Dettes non déclarées, non éteintes	-	93
Total	1 762	1 105

Passif échelonné de la CECPAS Casino de Collioure

Après les rachats et abandons de créances effectués sur l'exercice précédent à hauteur de 1.935 K€ (cf point 5 « Faits caractéristiques de la période » des comptes consolidés au 31 octobre 2017, le passif du casino de Collioure s'établit à 1.907 K€ au 31/10/2018.

Les informations concernant la nature, la composition et les conditions du passif liées au Plan de continuation de la société CECPAS Casino de Collioure figurent au point 4 des « Faits caractéristiques de la période » des comptes consolidés au 31 octobre 2016 et ci-dessous :

	31.10.2018							
	05/19	05/20	05/21	05/22	05/23	05/24	05/25	05/26
Passif du Casino de Collioure								
Dettes fiscales et sociales	37	37	37	37	37	37	37	445
Dettes fournisseurs	47	47	47	47	47	47	47	568
Dettes bancaires	10	10	10	10	10	10	10	113
Autres dettes à échoir	-	-	-	-	-	-	-	125
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation avant actualisation	94	94	94	94	94	94	94	1 250
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(3)	(8)	(13)	(18)	(22)	(26)	(30)	(446)
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation après actualisation	91	86	81	76	72	68	64	804

- **Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées**

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux fiscalement déductible au 31 octobre de chaque année. Elles sont remboursables à moins d'un an.

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	31.10.2018	31.10.2017
Charges d'intérêts des établissements de crédit	59	25
Charges d'intérêts liées à la désactualisation des passifs	236	937
Charges d'intérêts liées au coût des avantages postérieurs à l'emploi	5	6
Charges d'intérêts des activités poursuivies	300	968

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe ou à 0%.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31.10.2018	31.10.2017
Taux fixe	17	54
Taux variable	3 010	161
Taux 0% (dont passifs plan de continuation)	4 277	7 477
	7 304	7 692
Faisant l'objet de garanties (cautions, réserves de propriété)	-	-
Faisant l'objet d'hypothèques et de nantissements	2 255	3 319
Sans garanties ni nantissement	5 049	4 373
	7 304	7 692

- **Risque de liquidité**

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'emprunts bancaires historiques et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

10) Autres passifs non courants

Ils concernent la dette de 824 K€ vis-à-vis de Verneuil Finance et la dette de 468 K€ vis-à-vis de Frameliris qui sont destinées à être converties au capital de SFC.

Et les subventions d'investissement à plus d'un an amorties en fonction de la réalisation des investissements.

11) Provisions courantes et non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2017	Augmen- tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Écarts actuariels inscrits en autres éléments du résultat global	31.10.2018
Jackpot progressif	68	52	(68)				52
Provision dépréciation actifs		153					153
Total des provisions courantes	68	205	(68)	-	-	-	205
Provisions pour litiges	112	28	(17)	(64)			59
Provision pour risque fiscal	55	20		(18)			57
Provision pour risque financier	-	1 386					1 386
Avantages postérieurs à l'emploi	679	28	(64)		(140)	(20)	483
Total des provisions non courantes	846	1 462	(81)	(82)	(140)	(20)	1 985

- **Provisions pour litiges**

La provision pour dépréciation d'actifs correspond à la valeur résiduelle des actifs du casino de Chamonix en cours de cession.

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement le risque encouru par le groupe au titre de contestations portées devant le Conseil de Prud'hommes par 4 salariés, un risque de redressement de la comptabilité au sein du casino de Capvern à hauteur de 37 K€, un risque fiscal suite à la vérification de la TVA sur le casino de Collioure et un risque financier de 1.386 K€ relatif à la caution donnée par la SAS Châtelcasino au Groupe Partouche en garantie du paiement des intérêts de leur créance inscrite au passif du Plan de Continuation de la Société Française de Casinos.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France ainsi que les médailles du travail. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2018		31.10.2017	
	Siège	Casinos	Siège	Casinos
Indemnités de Fin de Carrière :	de 0 à 30% (table statistique)		de 0 à 30% (table statistique)	
Turn-over				
Taux d'actualisation	1,5%	1,5%	1,1%	1,1%
Taux de revalorisation des salaires	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%
Taux de charges sociales (moyenne)	45,3%	45,3%	45,3%	45,3%
Age probable de départ des salariés	64 ans	64 ans	64 ans	64 ans
Médailles du travail : (échéance pour obtention)				
20 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	750 €	N/A	750 €
30 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 000 €	N/A	1 000 €

35 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 500 €	N/A	1 500 €
40 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 mois de salaire de base	N/A	1 mois de salaire de base

- Montants reconnus au bilan

	31.10.2018	31.10.2017
Valeur actuelle des obligations à l'ouverture	679	634
Coût des services rendus	22	42
Prestations payées	(64)	(3)
Actualisation (en autres produits et charges financiers)	5	6
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(20)	-
Variations de périmètre	(140)	-
Valeur actuelle des obligations à la clôture	483	679
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	-	-
Cotisations versées aux régimes	-	-
Prestations payées	-	-
Rendement attendu des actifs du régime	-	-
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	-	-
Variations de périmètre	-	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	-	-
Charges de personnel (coûts des services rendus)	22	42
Coût financier	5	6
Rendement attendu des actifs du régime (résultat financier)	-	-
Charges comptabilisées à la clôture	27	48

12) Impôts différés

- Impôts différés comptabilisés

	31.10.2018		31.10.2017	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Provision pour indemnité de retraite	450	126	548	153
CSSS	-	-	-	-
Participation des salariés	113	32	101	28
Déficits fiscaux propres à SFC ou du groupe d'IF (1)	130	36	288	81
Déficits fiscaux propres à CECPAS (Collioure) (1)	568	159	646	181
	1 261	353	1 583	443
Bases d'impôt différé passif :				
Actualisation des dettes liées au plan de continuation (SFC)	130	36	288	81
Actualisation des dettes liées au plan d'apurement du passif (CECPAS)	568	159	646	181
	698	195	934	261
Impôt différé Actif (Passif) net		140		182
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement		140		182

(1) Les déficits ne sont activés qu'à hauteur des passifs d'impôts différés comptabilisés.

• Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	31.10.2018	31.10.2017
Résultat consolidé avant impôt	(1 027)	609
Produit (charge) d'impôt réel	42	43
Taux d'impôt théorique du Groupe	28%	28%
Taux d'impôt effectif du Groupe	-3,98%	-6,98%
Produit (charge) d'impôt théorique	288	(170)
Effet sur l'impôt théorique :		
Des différences permanentes	(27)	88
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	(241)	-
Impôts sans base	51	42
Impact de la variation de taux d'IS N/N-1	-	(10)
Utilisation de déficits antérieurs non reconnus	(30)	93
Produit (charge) d'impôt réel	42	43

13) Fournisseurs et comptes rattachés

	31.10.2018	31.10.2017
Dettes fournisseurs	1 512	1 153
Fournisseurs, factures non parvenues	659	950
	2 171	2 103
Dont :		
Casinos	1 640	1 454
Holding	531	649
	2 171	2 103

14) Dettes fiscales et sociales

	31.10.2018	31.10.2017
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	641	759
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	678	805
	1 319	1 564
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'État (2)	1 008	1 446
État, taxe sur le chiffre d'affaires	136	80
État, autres impôts, taxes et versements assimilés	46	92
État, charges à payer	380	241
	1 570	1 858
Total	2 889	3 422
Dont :		
Casinos	2 561	3 107
Holding	328	315
	2 889	3 422

(1) Dont 113 K€ (31.10.2018 : 101 K€) au titre de la participation des salariés aux résultats de Casino de Gruissan.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'État au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

15) Autres passifs courants

	31.10.2018	31.10.2017
Subventions à moins d'un an	37	43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 192	2 038
Avances et acomptes reçus	34	60
Autres dettes	-	1
Créditeurs divers	-	7
Autres charges à payer	276	153
Produits constatés d'avance	-	-
Total	1 539	2 301
Dont :		
Casinos	1 339	2 194
Holding	200	107
	1 539	2 301

16) Actifs et passifs financiers

- Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Catégorie d'instruments financiers	Eléments	Rubrique du bilan IFRS	Evaluation au bilan à la date d'entrée	Evaluation ultérieure	Variation de juste valeur	31.10.2018	31.10.2017
ACTIF							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Néant		Juste valeur	Juste valeur	P&L	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres créances rattachées à des participations		Juste valeur	Coût amorti	N/A	147	221
Prêts et créances	Créances clients	Clients	Juste valeur	Coût amorti	N/A	435	174
	Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés Autres créances d'exploitation	Autres actifs financiers non courants ou Autres actifs courants				1 581	1 714
Actifs financiers disponibles pour la vente	Titres de participation	Autres actifs financiers non courants	Juste valeur	Juste valeur	KP	1	1
	VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie				897	2 067
PASSIF							
Passifs financiers	Emprunts auprès des établissements de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Emprunts auprès des établissements de crédit ou Emprunts et dettes financières divers (courants et non courants)	Juste valeur	Coût amorti	N/A	2 368	5 377
	Dettes fournisseurs	Fournisseurs ou Autres passifs non courants ou Autres passifs courants ou Dettes fiscales et sociales				2 171	2 103
	Autres dettes diverses d'exploitation					3 301	4 576
Passifs financiers évalués au coût amorti	Néant		Coût amorti	Coût amorti	N/A	-	-
						2 889	3 422

- Reclassement ou décomptabilisation

Néant

- Instruments de garantie

Pour garantir l'emprunt obligataire, les actions de la SAS Casino de Gruissan font l'objet d'un nantissement :

Instruments de garantie	31.10.2018		31.10.2017	
	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée
Nantissement d'actions : SAS Casino de Gruissan	1 372 041	0	1 372 041	0

- Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés

Société Française de Casinos ne détient pas d'instruments financiers composés classés en passifs financiers.

- Défaillances et inexécutions

Néant.

- Instruments dérivés

Néant.

- Risques liés aux actifs et passifs financiers

- Risque de crédit : Société Française de Casinos a provisionné des créances impayées pour leur totalité correspondant au risque qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, Société Française de Casinos n'encourt pas de risque financier.

- Risque de liquidité : les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués d'emprunts bancaires et obligataires et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées. Cf. note 9 supra.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

- Risque de taux : les actifs et les passifs financiers s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	4 936	1 434	934	7 304
Actif financier (disponibilité)	897			897
Position nette avant gestion	(4 039)	(1 434)	(934)	(6 407)
Hors bilan				
Position nette après gestion	(4 039)	(1 434)	(934)	(6 407)

-Risque de change : Le risque est jugé non significatif au regard des volumes traités en devises.

17) Produits et charges opérationnels non courants

Au 31 octobre 2018, les produits et charges opérationnels non courants sont composés principalement d'une provision de 1.386 K€ pour risque financier relatif à la caution donnée par la SAS Châtelcasino au Groupe Partouche en garantie du paiement des intérêts de leur créance inscrite au passif du Plan de Continuation de la Société Française de Casinos, d'une provision de 20 K€ pour risque fiscal suite à la vérification de la TVA sur le casino de Collioure et des résultats de cession pour (33) K€.

Au 31 octobre 2017, les produits et charges opérationnels non courants sont composés principalement d'un produit non courant de 380 K€, résultat de la transaction avec la Société SEE Cortade (cf Faits caractéristiques de la période) et des résultats de cession pour 122 K€.

18) Impôt sur les sociétés

- Intégration fiscale

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon et sa filiale directe constituent également un groupe fiscal intégré.

- Ventilation de l'impôt sur les résultats

Le produit d'impôts (crédit d'impôts) s'analyse ainsi :

	31.10.2018	31.10.2017
Impôt courant	51	42
Impôts différés	(9)	1
(Impôt) crédit d'impôt	42	43

19) Résultat par action

(En euros)	31.10.2018	31.10.2017
Résultat net part du groupe	(1 159 628)	1 016 903
Nombre d'actions pondérées	5 092 470	5 092 470
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	5 092 470
Résultat net par action	(0,23€)	0,20€
Résultat net dilué par action	(0,23€)	0,20€

20) Engagements hors bilan

- Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement de la totalité des 39.955 actions du Casino de Gruissan au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

La Société Française de Casinos a donné une garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon au profit du Groupe Partouche à hauteur de la créance.

Nantissement du fonds de commerce du casino de Collioure au profit des Brasserie MILLES à hauteur de 53 K€.

- Engagements donnés

Néant

- Engagements reçus

Néant

- Créances garanties par des sûretés réelles

Néant.

21) Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation

Ils ont évolué comme suit :

	31.10.2018 12 mois	31.10.2017 12 mois
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	5 050	5 578
Charges sociales	1 557	1 735
Avantages postérieurs à l'emploi	35	48
Participation des salariés	113	101
	6 755	7 462
Dont : Casinos	5 847	6 890
Holding	908	572
	6 755	7 462
Effectif à la clôture :		
Cadres	37	41
Non cadres	132	173
	169	214
Dont : Casinos	166	208
Holding	3	6
	169	214

22) Informations relatives aux parties liées

- Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2018			31.10.2017		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	234	95	329	195	86	281
Jetons de présence	100	20	120	100	20	120
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Total	334	115	449	295	106	401

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

- Autres transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

	31.10.2018			31.10.2017		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
Verneuil Finance Opérations courantes	12		(825)	1	319	(813)
Foch Investissements Opérations courantes	156		(187)			
Maurice Bir Opérations courantes	2		(241)			
Iris Bizien Opérations courantes	3		(223)			
Frameliris Opérations courantes	72		(2 879)	652	336	(2 738)
Total	246	-	(4 355)	653	656	(3 551)

23) Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 octobre	EXPONENS				JPA		EY				EXCO			
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)	
	2018	%	2017	%	2018	%	2018	%	2017	%	2018	%	2017	%
Audit														
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés														
Emetteur	30	55	28	61	30	86	0	28	44					
Filiales intégrées globalement	18	34	18	39			37	100	36	56	27	100	27	100
Sous-total	48	89	47	100	30	86	37	100	64	100	27	100	27	100
Missions accessoires														
Emetteur	6	11			5		0		0					
Filiales intégrées globalement														
Sous-total	6	11	0	0	5	0	0	0	0	0				
Total	54	100	47	100	35	86	37	100	64	100	27	100	27	100

24) Événements postérieurs à la clôture

- Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc

Le Ministère de l'Intérieur a rendu sa décision le 10 janvier 2019. Le procès-verbal de notification a été signé le 16 janvier 2019 et le compromis de cession et l'ordre de mouvement de titres ont été signés le 17 janvier 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de l'euro symbolique. La Société Française de Casinos a également cédé en date du 28 janvier 2019 sa créance de compte courant qu'elle détenait sur le casino de Chamonix d'un montant de 10 K€ au prix de 1€.